



*Résolution adoptée à l'unanimité par le Comité de parents (le mardi 20 février 2018)*

## « Pour l'intégration d'écoles dans le cadre du développement de grands projets résidentiels sur le territoire de la CSDM »

Considérant le choix des élus de l'arrondissement Rosemont — La Petite-Patrie de ne pas forcer le transfert d'une partie des lots du projet du Technopôle Angus pour la réalisation d'une nouvelle école, tel que le recommande l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) ;

Considérant le nombre importants de projets résidentiels de grande envergure sur le territoire montréalais, déjà réalisés ou en cours de développement, où aucun espace n'est prévu à ce jour pour la construction de nouvelles écoles, malgré les besoins maintes fois exprimés ;

Considérant le rôle de leadership que doit jouer la Commission scolaire de Montréal en matière de développement et de planification pour répondre adéquatement au besoin croissant d'espaces nécessaire à la scolarisation des élèves sur son territoire ;

Considérant le rôle que la ville de Montréal vue le rôle peut jouer en matière de développement de nouvelles écoles sur le territoire via son pouvoir de réglementation et de mise en réserve de terrains et d'immeubles ;

Considérant la résolution adoptée à l'unanimité par le Comité de parents, le mardi 20 février 2018, à propos des problèmes liés à la surpopulation et au manque d'espace dans les établissements de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) ;

### Il est proposé,

- par Yann Omer-Kassin, représentant de l'école primaire Saint-Jean-de-Brébeuf,
- avec l'appui de Marc. Etienne Deslauriers, représentant de l'école primaire Fernand-Seguin,

### et unanimement résolu :

- ◇ de SIGNIFIER au Conseil de Ville de Montréal et au Conseil des commissaires de la CSDM la préoccupation des membres du Comité de parents de voir se développer d'importants projets immobiliers sans que les besoins d'espace pour de nouvelles écoles soient pris en compte ;
- ◇ de RÉITÉRER la demande que tout nouveau projet de développement résidentiel d'importance prévoit l'espace requis pour la construction de nouvelles infrastructures scolaires ;
- ◇ de COMMUNIQUER à toutes les instances compétentes les dernières résolutions adoptées par le Comité de parents sur le sujet :
  - Demande pour la prise en compte de tous les facteurs dans les calculs de la clientèle transmis à la CSDM par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (résolution adoptée à l'unanimité, le mardi 6 février 2018)
  - Demande afin d'accélérer la résolution des problèmes liés à la surpopulation et à la vétusté des établissements scolaires de la CSDM (résolution adoptée à l'unanimité, le mardi 20 février 2018) ;
- ◇ d'INVITER les autres comités de parents de la grande région montréalaise à prendre aussi position sur le sujet.